

**COÛTS DES PRISES EN CHARGE  
CENTRE SPÉCIALISÉ DÉFICIENTS AUDITIFS**

**Tarif en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019**

Les frais du Centre Spécialisé Déficients Auditifs (CSDA) sont pris en charge en totalité par l'assurance maladie obligatoire (régime général).

Il n'y a pas de reste à charge pour les familles concernant les frais de séjour.

À titre d'information :

**COÛT DE LA PRISE EN CHARGE**

Internat	294,52 €
Demi-internat	294,52 €

Fait à Albi, le 10 janvier 2019



Le Secrétaire Général

L. KRAJKA